



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

~~~~~

**Date de convocation : le 11 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à dix-neuf heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en mairie suite à la convocation de Monsieur PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Patrick BLANCHET absent, Vincent TEYSSERE qui donne procuration à Lucas BERNARD, Patrick TITZ qui donne procuration pour Rémy VIARSAC.

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Il désigne un secrétaire de séance : Nicolas JANNOT.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03-12-2022 :**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 03 décembre 2021 reçu par courriel. S'il n'y a pas de remarques, les conseillers sont invités à signer le compte-rendu.

Compte-rendu validé à l'unanimité

### **2) CRÉATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que le recensement avait été repoussé d'une année en lien avec le Covid-19. Cette année, il se déroule de la mi-janvier à la mi-février. Les résultats seront connus après leurs études par l'INSEE, soit pas avant fin 2022.

La commune est découpée en deux districts, un qui couvre le village ainsi que les Echirons et un deuxième qui couvre la partie ouest de Venterol, la Combe de Sauve et Novézan. Il a été décidé d'affecter Monsieur Lucien Gollé à ce deuxième district, le plus vaste de la commune, car son expérience du recensement constituait un plus pour cette mission. Pour le district concernant le Village et les Echirons, il a été opéré un découpage interne pour faciliter le travail à effectuer, d'où la désignation de deux agents recenseurs : Madame Marie-France Boyer et Madame Lou Amourdedieu.

La rémunération brute est fixée à 1000 euros pour Monsieur Gollé, 500 euros pour Madame Boyer et

500 euros pour Madame Amourdedieu. Le Maire précise qu'il s'agit d'un forfait établi indépendamment du nombre d'horaires travaillés, des formations effectuées et des déplacements consentis. Il est à noter que la commune recevra une dotation de l'Etat estimée à 1500 euros.

Voté à l'unanimité.

### 3) VOIE À SENS UNIQUE - ROUTE DES AYDEMECES :

Présentation : RÉMY VIARSAC

Monsieur VIARSAC informe que dans le cadre des travaux de la RD538, le Département demande invite à mettre la Route des Aydemèces en sens unique, pour des raisons de sécurité, afin de ne permettre que le mouvement de tourne à droit, en venant du côté de Nyons. De plus, les exigences réglementaires en matière de vision ne sont pas respectées. En effet, la distance entre le cédez-le-passage sur la RD538 et le point de vue le plus éloigné en direction de Valréas est actuellement de 80 mètres, alors qu'elle devrait être de 130 mètres.

Monsieur IMBERT affirme que les administrés prennent cette voie à double sens depuis trop longtemps pour changer cette habitude. Selon lui, beaucoup de gens prendront cette voie à contre-sens. Monsieur GRAS évoque le possible élargissement de voie sur la portion précédant le cédez-le-passage. Les élus objectent, au motif que les gens sortiraient de la RD538 encore plus vite. Le Département tient la même position.

Le Maire précise que ce projet de voie à sens unique pour la Route des Aydemèces avait été acté par le précédent exécutif et le Département, lors d'une réunion datant du 29 février 2016. Cette décision a conditionné l'étude des travaux de la RD538. Par conséquent, refuser ce passage bloquerait le chantier pour une durée indéterminée.

Monsieur Le Maire précise que ce sujet doit faire l'objet d'un arrêté de police qu'il doit prendre en son nom et non d'une délibération à voter en conseil. Il tient cependant à prendre cette décision après concertation avec les élus.

11 opinions favorables, 1 opposition, 1 abstention.



#### **4) ADHÉSION À LA COMPÉTENCE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU SDED :**

Présentation : Olivier EMERIAU

Monsieur EMERIAU rappelle aux élus que le Conseil avait adhéré aux services du SDED, en 2021, pour trois ans. Néanmoins, le Comité syndical de Territoire d'énergie - SDED a adopté, le 28 septembre 2021, un nouveau règlement de sa Compétence Efficacité Energétique, applicable à compter du 1er janvier 2022. Cette révision pousse ainsi les collectivités à resoumettre leur adhésion à cette compétence au vote de leurs conseils municipaux.

Dans le but d'aider les collectivités de la Drôme à mettre en oeuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme - SDED engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

Monsieur EMERIAU précise les changements opérés. Jusqu'alors, le SDED finançait 50% des travaux d'énergie à hauteur de 20000 euros, puis 20% pour des travaux allant de 20000 à 50000 euros. Désormais, l'aide peut atteindre 50000 euros, échelonnés sur trois ans. Les chantiers en faveur d'une transition énergétique (passage du simple au double vitrage, isolation toiture) sont couverts à 50%. Les travaux de type "confort", tels que le changement d'un double vitrage existant ou la pose de panneaux LED sont désormais pris en charge à 20%.

Monsieur EMERIAU propose d'adhérer à la formule "Energie Plus", qui permet à la collectivité d'accéder à plusieurs services liés au patrimoine dont elle est propriétaire : analyse des ses consommations d'énergie, études d'aide à la décision, accompagnement au déroulement de projets.

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,20 euros par habitant et par année civile. Elle est renouvelée par tacite reconduction chaque année civile, sur une durée minimum de trois ans.

Voté à l'unanimité.

#### **5) CESSION D'UNE REMORQUE À L'ENTREPRISE BERTONA :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

Monsieur Le Maire fait part aux élus de la présence d'une remorque à l'inventaire de l'actif communal. Cette remorque n'est pas utilisée et représente un coût annuel d'environ 50€ (assurance obligatoire). S'ajoute à cela une dépréciation de l'actif. Faute de place, elle est stockée chez l'entreprise Bertona. Cette dernière souhaitant l'acheter, Monsieur le Maire propose aux conseillers la vente de cette remorque, estimée à 500€ à l'entreprise Bertona pour un prix de 450€.

Voté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **JARDINS PARTAGÉS**

Monsieur PICHON remercie le Conseil, au nom de l'association les Jardins de Venterol, pour la subvention de 400 euros et la contribution de 1000 euros à l'achat d'une clôture. Il évoque avec Monsieur GRAS les options possibles pour l'approvisionnement en eau. Devant les difficultés rencontrées pour acheminer l'eau du canal, la pose de compteurs d'eau sur le terrain des Bosses est évoquée.

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 21h15.**